

59 - Marché de conception et réalisation d'une chaufferie mixte bois/gaz couplée au réseau de chaleur urbain de Planoise et des Hauts du Chazal - Signature d'un avenant

Mme l'Adjointe VIGNOT, Rapporteur :

I - Contexte

Dans le cadre du plan de renouvellement urbain, des développements sont intervenus sur le nouveau quartier des Hauts du Chazal, sur le Centre Hospitalier et enfin sur la ZAC de Planoise, ce qui a nécessité la mise en place d'une nouvelle chaufferie afin de satisfaire la continuité du service de production et de distribution de la chaleur pour ces usagers.

Ainsi, le 5 avril 2012, un marché a été notifié à l'Entreprise COFELY GDF SUEZ pour la conception et la réalisation d'une chaufferie mixte bois/gaz couplée au réseau de chaleur urbain de Planoise et des Hauts du Chazal.

Le montant initial de ce marché était de 15 041 128 € HT.

Ce marché a déjà fait l'objet de 12 avenants.

II - Avenant n° 13

L'avenant n° 13 a pour objet de prendre en compte des travaux supplémentaires afin de permettre une traçabilité dans la valorisation des cendres, avec l'installation d'un dispositif pour séparer les cendres des chaudières et des économiseurs (non prévu au Cahier des Clauses Techniques Particulières).

Le montant de l'avenant est de 195 900 € HT portant le montant du marché avec l'ensemble des avenants à 15 843 254,60 € HT soit une augmentation de 5,33 % par rapport au montant initial du marché.

La CAO du 12 février 2016 a émis un avis favorable à la signature de cet avenant.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'avenant n° 13 au marché de conception et réalisation d'une chaufferie mixte bois/gaz couplée au réseau de chaleur urbain de Planoise et des Hauts du Chazal d'un montant de 195 900 € HT soit 235 080 € TTC.

«M. LE MAIRE : Pas de remarques, c'est adopté. On l'a inaugurée vendredi, c'était une belle inauguration».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 11 avril 2016.